Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 29 Dhoulhajja 1446
25 Juin 2025

N° 94

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3593**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3594**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3598**
Homologation de résolutions **3599**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3599**
Avis aux créanciers..... **3602**
Convocations
Sociétés anonymes **3604**
Sociétés à responsabilité limitée **3606**
Sociétés communautaires..... **3606**
Divers
Avis au public..... **3606**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société SOTRADIES

Société anonyme

Au capital de 7 000 000 Dinars

Siège social : 14 Rue 8611 Z.I Charguia Tunis

MF : 002471NAM000

IU : 0002471N

Suite au procès-verbal du Conseil d'Administration réunis le 02 Juin 2025 et enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 16 Juin 2025, sous le n°25806893, quittance n°M76851 et déposé au registre national des entreprises le 20/6/2025, sous le n°202546962, il a été décidé ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat du Président du conseil Monsieur Khélil Chaibi pour une période de trois ans.

- Le renouvellement du mandat du directeur Général, Monsieur Anas Belghith pour une période de trois ans avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société SOTRADIES dans le cadre des statuts de la société et de la loi sur les sociétés commerciales.

2025402246SANB2

Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement

S.A au capital de 5.000.000 dinars

Siège social : N° 02 Rue Koutama - 1082 Mutuelle Ville - Tunis

R.C : B140032001

IU : 0766233 W

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société Immobilière de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement «IMAE» en date du 4 Juin 2025 à Tunis, enregistré à la Recette des Finances cité El Mahrajéne à Tunis, le 16 Juin 2025 sous le n°25702999 quittance n°M035769 le Conseil d'Administration a décidé ce que suit :

- Renouvellement des fonctions de Mr Ali Radhouani au poste de Directeur Général de la société IMAE pour une durée de trois ans à compter du 1er Juillet 2025 jusqu'au 30 Juin 2028.

- Renouvellement de la nomination de Mr Lassaad Zarrouk en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société IMAE jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de la société clos au 31 décembre 2027.

Une copie de ce procès-verbal a été déposée au Registre National des Entreprises sur le numéro 202547017 en date du 20/6/2025.

2025402248SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

WeWire Tunisia SARL

Société à responsabilité limitée (S.A.R.L) - Non résidente

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : Route Jedidi, Sidi Hammed, 8032 Hammamet, Tunisie

Registre National des Entreprises : 1655355X

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 6 Mai 2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 29 Mai 2025, quittance numéro M082473, enregistrement numéro 25803075, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 12 Juin 2025 sous le numéro 202544713, il a été décidé ce qui suit :

- L'acceptation de la démission de Monsieur Thomas Horst Karl-Heinz MAYER de son mandat de Gérant de la société avec date d'effet le 1er Juin 2025;

- La nomination de Monsieur Ali Ilikoez en tant que Gérant de la société avec date d'effet le 1er Juin 2025.

2025R01893SRLB2

WeWire Hammamet Tunisia SARL

Société à responsabilité limitée (S.A.R.L) - Non résidente

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : 8032, Sidi Hammed, Route Jedidi, Hammamet, Tunisie

Registre National des Entreprises : 1276729X

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 6 Mai 2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 29 Mai 2025, quittance numéro M082470, enregistrement numéro 25803074, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 12 Juin 2025 sous le numéro 202544718, il a été décidé ce qui suit :

- L'acceptation de la démission de Monsieur Thomas Horst Karl-Heinz MAYER de son mandat de Gérant de la société avec date d'effet le 1er Juin 2025;

- La nomination de Monsieur Ali Ilikoez en tant que Gérant de la société avec date d'effet le 1er Juin 2025.

2025R01894SRLB2

TUNINVEST SICAR

Société anonyme

Au capital de 966.000 dinars

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

IU : 0492711K

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 10 Juin 2025 enregistré à la Recette des Finances de la Charguia le 16/6/2025 sous le n°25806899 suivant quittance n°M076922, il a été décidé de reconduire Monsieur Brahim ANANE dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur, et de désigner Monsieur Mourad CHEMMAM en tant que nouveau Directeur Général.

Une copie de ce PV a été déposée au Registre National des Entreprises le 19 Juin 2025 (dossier n°202546461, quittance n°2025F10267299).

2025R01899SRLB2

Société «IMMOBILIERE TINJA»

SARL au capital de 150 000 Dinars

Identifiant Unique : 1475744 E

Siège social : 16 cité des médecins Avenue Taher Sfar

Conformément à l'assemblée générale ordinaire tenu le 9 juin 2025 (le procès-verbal enregistré à la recette des Finances d'El Menzah 9 le 10 juin 2025, sous le numéro 25701710, n°M044696), il a été décidé de nommer un nouveau gérant

de la société pour une période de trois ans renouvelables avec tacite reconduction.

Le procès-verbal a été déposé au Registre national du commerce et des entreprises de Tunis le 12 juin 2025, sous le numéro 202544778.

2025402241SRLB2

Approbation des Etats Financiers de l'Exercice 2024

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

Société ADAM GOLF TUNISIE

SARL au capital de 7 000 TND

Siège social : Golf Citrus BP 132-8050 Hammamet

I.U : 1454303R

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société ADAM GOLF TUNISIE, tenue le 8 Avril 2025, enregistré à la Recette des Finances d'Hammamet le 21 Mai 2025 sous le n°25802890, quittance n°M077879, dont un original a été déposé au Registre National des Entreprises, le 23 Mai 2025, sous le n°202539313, il a été décidé :

Approbation des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats.

- Approbation des conventions réglementées.

- Nomination de Monsieur Cherif Ben Zina du Cabinet CMC en qualité de commissaire aux comptes de la société, et ce pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025402245SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Société Citoyenne Siccaveneria Service Taxis - Kef

Capital social : 20 000 D

Siège social : Station des louages Le Kef

Avis au public de l'ouverture de souscription au capital pour la deuxième fois de la société Citoyenne Siccaveneria Service Taxis louage au Kef. Capital social : 20 000DT Siège social : station des louages du Kef N° téléphone : 21489041 - 98292984 Conformément de décret N°15 de 2022 et l'ordre 498 de 2022 concernant les sociétés communautaires déposée au tribunal de première instance du Kef le 9 février 2024 sous le N°7 et publiée au journal Officiel N°67 du 11 juin 2024 relative à la réouverture de la souscription au capital de la société estimé à 20000DT à raison de 50 DT par action soit l'équivalent de 400 actions à la BTS agence el Kef. Compte courant : TN 59 2702 1000 001 3391 1263 La limite de souscription a été fixée à partir de 10 juin 2025 jusqu'au 9 septembre 2025 une souscription anticipée et possible si la souscription et finalisée avant la période indiquée.

2025R01913SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession de parts dans un fonds de commerce à titre gratuit

Suivant acte sous-seing privé en date du 23/5/2025 et enregistré à la recette des finances de KORBA le 27/5/2025 sous le n°25201219 reçu n°M037159.

Mme Bani Sabrine et Mr Bani Mohamed Aziz résident à Korba cèdent à titre gratuit à Mr Bani Safwen résident à Korba la totalité de leur parts dans le fonds de commerce, café classe A, sis à l'avenue Habib Bourguiba à Korba avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 19/6/2025.

2025R01885FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 23/5/2025 et enregistré à la recette des finances de Korba le 27/5/2025 sous le n°25201218 reçu n°M037155.

Mme Ismaiil Nourhene résidente à Korba a vendu à Mr Bani Safwen résident à Korba la totalité de sa part dans le fonds de commerce estimé à six mille dinars, café classe A, sis à l'avenue Habib Bourguiba à Korba avec tous ses éléments matériels et immatériels.

Tout créancier du vendeur peut faire opposition sur le prix d'achat chez l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 19/6/2025.

2025R01886FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat dont signature légalisée le 29/5/2025 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 29/5/2025 sous le n°25203073 quittance n°M061942.

Monsieur Wassim ben Salah Mouedeb cin 06404246 demeurant à la rue iljamaa Elarabiya Dar Chabenne Elfehri Nabeul enregistré au registre de commerce sous le n°1805449/N, a vendu sous toutes les garanties de fait et de droit tout le fonds de commerce sis à l'avenue Ali Belhwene Nabeul 8000 à Monsieur Nasralah Garmatou cin n°09878681 demeurant à la rue Miyami Borj Bouklifa Nabeul.

Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au JORT et ceci au cabinet de l'avocate Maître Mastour Saïda à la Rue d'Oronge Immeuble d'orange 3ème étage bureau n°35.

Cette annonce été publiée au journal Echourouk le 18/6/2025.

2025R01887FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 7/5/2025, enregistré auprès de la recette des finances du Bd de l'indépendance le Bardo Tunis le 21/5/2025 sous le n°88202279, reçu n°M046101, Mr Adel ESSOURI, titulaire de la CIN n°00711130, l'identifiant unique 0179796 H domicilié au n°58 Av Habib Bourguiba le Bardo Tunis, a vendu à Mr Brahim BAROUDI, domicilié à Tezdaiine Djerba, Médenine, la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant nommé «Adel plus». Toute opposition doit être déposée auprès du cabinet du rédacteur de l'acte de vente Maître Walid BOUAJILA avocat sis à l'immeuble Tanol Av Farhat Hached Zarzis 4170 et c'est dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce est déjà publiée dans le journal Echourouk paru le 27/5/2025.

2025R01888FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par acte de notaire daté le 9/11/2024, enregistré le 11/11/2024 à la recette des finances de Nabeul, suivant Quittance n°M120388; Mr Hammouda Belhaj a donné gratuitement le fonds de commerce sis à l'Avenue Hbib Thameur Korba, conçue pour le commerce des épices; avec tous ses éléments corporels et incorporels ; à ses deux fils : Rouaa et Mohamed Amin Belhaj.

Les oppositions seront reçues au cours des vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel entre les mains de Rouaa et Mohamed Belhaj sis à la Rue el Yasmin Korba. Cette annonce a été publiée aux deux journaux quotidiens «le Quotidien et Echourouk» le 17/11/2024.

2025R01898FCCC2

Vente des parts d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/5/2025 signé le 13/5/2025 enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 20/5/2025 Enregistrement n°25201352, Quittance n°M029236, Mme RADHIA Bent Chedli Ben Mohamed El Koumi, titulaire de la CIN n°05148310 délivrée à Tunis le 26/8/2000, a vendu à Mr. Adel Ben Taher Ben Ali Ben Yaghlane, titulaire de la CIN n°04609738 délivrée à Tunis le 18/01/2007 des parts dans le fonds de commerce exploité dans un local à la fabrication de fromage et la vente des agrumes (salées), sis à la Rue d'Espagne n°17 Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mme Radhia Bent Chedli Ben Mohamed El Koumi à son adresse sise au 07 Rue d'Alger, Ezzahra Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal Echourouk du 18/6/2025.

2025R01905FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 10/6/2025 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 12/6/2025 sous le numéro M046453 accède Mahrane Ben Hammouda titulaire de la CIN n°09883050 a accédé à Fadi Benhouria titulaire de la CIN n°09842393, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploité au local 44 Avenue docteur Ebrahim Elgharbi Kélibia consistant en vente et achat des téléphones portables et divers.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté de le céder à son utilité à Fadi Benhouria au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien du 18/6/2025.

2025R01909FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/6/2025 enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 12/6/2025 sous le n°25201651 reçu n°M041071, Sonia Ayadi a cédé à Imed Akhal tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Rue Ibn Charaf cité erriadh - Sousse (Fast Food).

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours de la date de la publication au jort au local du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 20 juin 2025.

2025S00847FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Monastir le 13/6/2025 (quittance n°Mo46991) Mme Nozha Ben Abdellatif Laajimi, cin n°04102819 a cédé à Mr Slim Ben Salah Marmouch, cin n°06938746 la totalité d'un F.C consistant en un café sis à la Route la Falaise Essouani Monastir. Les oppositions doivent parvenir dans les délais légaux au siège élu sis au bureau de Maître ZIDI Khaled Avenue Habib Bourguiba Immeuble «le Rempart» Monastir.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» en date du 24/6/2025.

2025S00854FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité de Kalaa Sghira le 12/6/2025, enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 17/6/2025 sous le n°25201116 Mr Abdelbasset Ben Jazia a cédé à Mr Saber Ben Salem la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce du meuble d'occasion sis à la Rue Palestine à Kalâa Sghira.

Cet acte a été publié au quotidien Echourouk du 20/6/2025.

Les oppositions doivent être faites dans les vingtaines suivant la parution du présent extrait au journal officiel, entre les mains de l'acquéreur à son domicile sis à la «Rue premier Juin à Kalâa Sghira Sousse».

2025S00855FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Saadaoui Nejla avocate au bureau n°57 rue de la Liberté Tunis, MF 1145786/E déclare que madame Olfa bent Amara ben Abdallah Eljani demeurant rue elferdaws Mdjez Elbeb a vendu le fonds de commerce spécialisé dans la vente des fruits secs situé à la rue de l'Environnement Argoub Ezzaater Mdjez Elbeb, de tous ses éléments matériels et moraux pour Mr Anwer ben Hosni ben Ahmed Mattoussi demeurant à Argoub Ezzaater Mdjez Elbeb.

La vente du fonds de commerce a été publiée dans deux journaux quotidiens : Al Chourouk et le Quotidien le 20/6/2025.

Les parties conviennent de soumettre une copie de cet acte et annoncent que tout différent relatif à ce contrat sera auprès de l'avocate qui a rédigé ce contrat maître Saadaoui Nejla dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

2025402215FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à un acte écrit et signé, enregistré à la Recette des Finances de Testour sous le numéro d'enregistrement 25200760 en date du 3/6/2025, sous le numéro d'ordre 011822, Madame Najoua Ben Salah el Arfaoui, résident à Hay Gharnata Testeur, gouvernorat de Béja, a vendu à Madame Saïda Ben Mohamed Chebbi l'intégralité du fonds de commerce situé dans le local sis à la rue El Habib Bourguiba, Testour, gouvernorat de Béja, destiné à l'activité de vente d'équipements généraux.

Il est à signaler que les oppositions sont acceptées au nom de l'acheteuse à l'adresse susmentionnée. Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk à la date du 18/6/2025.

2025402226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte rédigé par Maître Saoussen Rihani, avocate inscrite au barreau et reconnue par sa signature auprès de la municipalité, enregistré le 13/5/2025 et déposé à la recette des finances de Béja le 14/5/2025 sous le numéro 028892, Monsieur Karim Omrani, titulaire de la carte d'identité nationale n°02328961, a cédé à Madame Mayssa Amdouni, titulaire de la carte d'identité nationale n°15300787, l'intégralité du fonds de commerce consistant en un commerce de vêtements sur mesure et de prêt-à-porter.

Ce fonds est situé au numéro 14 du complexe commercial Heniâl à Béja, dédié à l'activité principale de commerce de vêtements sur mesure et de prêt à porter, et identifié par le numéro unique 0789275F. Les éventuelles oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette publication, auprès du vendeur à l'adresse dudit commerce. Une copie du contrat est mise à la disposition des opposants potentiels pour consultation ou reproduction, conformément à la loi.

Cette annonce a été publiée dans le journal "Achourouk" à la date du 3/6/2025.

Bureau des annonces légales

Du nord Ouest, Béja.

GSM : 98.940.204

Tél-/Fax : 78.452.822/78.442.277

2025402228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 9/6/2025 enregistré à la recette des finances Menzeh6 le 10/6/2025 quittance n°M079229 enregistrement n°25204664.

La Société Markis Distribution son matricule fiscal 1017928L, domiciliée à la Rue Gari Baldi n°27 Tunis, a vendu à Mr. Yaniss ben Mohamed ben Abderrahmen titulaire de la C.I.N n° 09046724 Tunis domicilié au N°31 rue Obaydallah Al Mahdi Menzeh7 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour les accessoires et la marchandise, sis au 31 rue Obaydallah Al Mahdi Menzeh7.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de chacun mentionné ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 24 juin 2025.

2025402230FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances la Goulette le 12/6/2025 quittance n°M071871 enregistrement n°25205160 Sana ben Seghaier sis 11 rue Australia Marsa Ouest Tunis a vendu à Abdallah Trad sis 35 rue Roosevelt la Goulette Tunis la totalité du fonds de commerce exploité au local sis 31 Roosevelt la Goulette 2060 Tunis à usage glace pâtisserie avec ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur à son domicile dans vingt jours à partir de la publication au JORT. Cette annonce est parue aux deux journaux Echourouk et le Quotidien le 18/6/2025.

2025402231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré auprès de la Recette des Finances de Sidi Hassine - Tunis, en date du 12/6/2025, sous le numéro de récépissé M69000 et le numéro d'enregistrement 25202225, Monsieur Kheireddine Arbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°04892037 délivrée le 19/02/2019, domicilié à la villa J 27, résidence Nour, Cité El Ouahet, el Agba - Tunis, a vendu à Monsieur Azouz Ben Mohamed Ben Ali Guesmi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00803317 délivrée le 5/02/2021, domicilié au n°10, rue Abou Bakr El Ghamari, cité Ettahrir - Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à Cité El Ouahat, lotissement de la Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT), lot n°27E, à el Agba El Hrariria - Tunis, et destiné à l'activité de vente de fruits, légumes et produits alimentaires, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les deux parties informent que toutes les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Monsieur Azouz Ben Mohamed Ben Ali Guesmi, au local objet de la présente vente, sis à cité El Ouahet, lot SNIT n°27E, el Agba El Hrairia - Tunis, et ce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la présente publication.

La présente annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 21/6/2025.

2025402233FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p de vente d'un fonds de commerce en date du 21 et 22 mai 2025 enregistré à la recette des finances El Manar le 02/6/2025 sous le n°25201915 quittance n°M053075, Mme Rabeb Al Messkini Ep. El May CIN 07393915 a vendu à Mr Saifeddine Bahroun CIN 14353166 la totalité du fonds de commerce exploité comme café de 1ère catégorie sis au magasin n°03 rue 6865 Cité Attahrir supérieur El Omrane Supérieur avec ses éléments corporels et Incorporels. Les éventuelles oppositions devront être adressées au cabinet de l'avocate Maître Soukaina JOMNI au 9 rue Al Qods Belvédère 1002 Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Al Chourouk le 20/6/2025.

2025402235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP signé le 27/5/2025 enregistré le 4/6/2025 à la recette des finances Cité Etadhamen quittance n°M053974 sous le numéro 2520317. Mr Ahmed Hermi titulaire de la C.I.N n°07424375 a vendu à Mme Sabrine Tarchouni titulaire de la C.I.N n°07188706 la totalité d'un fonds de commerce exploité CAFE 1ère Catégorie sis au n°6 complexe Mimoza, Jardins d'el Menzah 2.

Toute opposition à cette vente sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT, au cabinet de Maître Haifa Saadi sis 12 rue d'HOLLANDE, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 15/6/2025.

2025402236FCCC2

Avis

Suivant acte sous seing privé signé en date du 20/05/2025 enregistré à la recette des finances de Bardo le 02/6/2025 quittance n°M049271, enregistrement n°25202489 Mme Mizouni Nesrine a cédé à Mr Ben Ali Mohamed toute la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels d'une cafeteria situé au 1er étage au n° B2 au centre commercial Bardo palace avenue Habib Bourguiba Bardo.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocate Maître Ajmi Olfa au 79 avenue de la Liberté Tunis vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication du présent au JORT.

L'annonce a été publiée dans les journaux la Presse et Sahafa le 15 juin 2025.

2025402237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30/5/2025 enregistré à la recette des finances Le Lac le 17/6/2025 quittance n°M069047 enregistrement n°25205193 Monsieur Neji Chawki titulaire de c.i.n n° 09788514 a vendu à madame Selem Mariem titulaire de c.i.n n°08732930 la totalité du fonds de commerce qui consiste en un local destiné au commerce café et restaurant sis à la résidence les Horizons du Lac, les Berges du Lac 1 Tunis.

Les oppositions sur le prix pourront être admises à l'adresse du vendeur sis à la résidence Diar Soukra 2 AYA 3 appartement 333 Laouina Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 21/6/2025.

2025402238FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Maître Attia Makrem

Avocat en cassation

Rue Ali Belhouane Grombalia

MF : 648008 E/A/P/000

Suivant acte sous seing privé enregistré à Grombalia le 12/6/2025 Quit n°M065078 Enr 25303178; Sté MEDAY FOOD; IU 0983437S; a loué en gérance libre à la Sté PROREVE ; UI 1731665M le fonds de commerce "restaurant" sis à la rue 2 Mars Grombalia pour une période de 2 ans à partir du 15/5/2025.

Toute opposition doit être faite entre les mains de la locatrice à l'adresse du fonds loué dans vingt jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux "Alchourouq et Le Quotidien" du 21/6/2025.

2025R01884FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 15/02/2025, enregistré à la recette des finances de Midoun Jerba le 19/6/2025 sous le n° d'enregistrement 25302928, quittance n°M066838, Monsieur Ouachani Abdelkarim, CIN n°03445539 a loué à Monsieur Trabelsi Bassem Ben Fethi, CIN n°13471095, la totalité du fonds de commerce destiné à Café connu par Café Les Handicapés sis El May Jerba.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Monsieur Trabelsi Bassem Ben Fethi et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 24/6/2025 aux journaux Achourouk et Le Quotidien.

2025R01921FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location gérance libre en date du 5 mai 2025, dûment légalisé auprès de la municipalité de Sidi Bou Said et enregistré à la Recette des finances de la Marsa Tunis le 7 mai 2025 sous le numéro 25303005, quittance numéro M66679, il est porté à la connaissance générale que, suite à publication dans le journal tunisien en langues arabe et française du 17/5/2025, Madame Basma Tbourski concède à titre de location -gérance libre à la société Fattouch, identifiée par le matricule fiscal numéro 1920704E et représentée par Madame Houida Abassi, en sa qualité de représentante légale, le fonds de commerce de restauration rapide (fast-food) situé à l'Avenue Salaheddine Bouchoucha, N°41 Tunis, la durée de cette location - gérance est fixée à deux ans, renouvelables, à compter du 28 juin 2025.

2025X00859FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé non daté, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 28 Mai 2025, quittance n°M030823, enregistrement n°25301804, la société Dar Essitar Habib Zbouna et Cie, identifiant unique n°0002139 Y, a loué à Mr Walid Aloui, titulaire de c.i.n n°08028319, le fonds de commerce lui appartenant, avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des tissus d'ameublement, de lingerie et trousseaux, exploité au local situé 01 rue Mohamed Ali Tunis et ce pour une durée d'une année commençant le 01 Mai 2025 et finissant le 30 Avril 2026.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains du locataire à l'adresse du local susmentionné, au plus tard dans les 20 jours suivant l'insertion du présent avis au J.O.R.T.

2025402219FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Haithem Bchini en date du 8/01/2025 et enregistré à la recette des finances Ariana le 10/01/2025 sous le n°25300237 reçu n°M004170 Mr Maher Abdelli a loué la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis à la Rue Ibn Khaldoun, centre commercial résidence Dalia 2 local n°04 Ariana 2080 à Mme Ahlem Toumi pour une durée d'un an renouvelable commençant le 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 24 juin 2025.

2025402225FCCC3

Location d'un local commercial

En vertu d'un acte sous seing privé établi par Maître Noura Ben Ibrahim, avocate, signé par les deux parties et légalisé par la municipalité d'El Wardia 2 Tunis en date du 02/10/2024, enregistré auprès du bureau de la recette des finances d'El Kabaria en date du 13/6/2025 sous le numéro 25301343 et reçu numéro M044990, Monsieur Abdelkader Ben Ali Ben Ammar Dridi annonce la location de l'intégralité du local commercial situé à cité Ibn Sina, El Wardia - Tunis, exploité en tant que boutique de vente de parfums, à Madame Bahija Bent Omar Ben Othman Raïs pour une période de deux ans fini le 30/9/2026.

A cet effet, toute personne ayant une opposition à cette location est invitée à la présenter auprès de Maître Noura Ben Ibrahim, à son cabinet sis au 45, Rue des Kâadine, Bab Souika - Tunis, et ce dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal «le Quotidien» en date du 20/6/2025.

2025402234FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Société Tunisienne de Médecine Intégrative et des Thérapies Naturelles «STMITN»

Objectifs de l'association :

1/ Mettre en évidence l'importance de la médecine intégrative en tant qu'approche globale de la santé qui peut associer la médecine conventionnelle avec des approches alternatives, dans le diagnostic et l'identification des pathologies et ce auprès du milieu médical général : médecins, pharmaciens et autres professionnels de la santé.

2/ Mettre en évidence le rôle de l'endobiogénie en tant qu'approche médicale s'appuyant sur l'étude de terrain de l'individu dans la compréhension des causes de la pathologie

3/ Mettre en évidence l'importance l'utilisation des matières médicales naturelles telles que les plantes médicinales tout comme d'autres voies thérapeutiques naturelles (homéopathie, nutrithérapie ..)

Membres de l'Association :

1/ Président : Dr Badr Ameur

2/ Vice présidente : Dr Samar Essakka

3/ Vice président : Dr Mongi Elfidha

4/ Secrétaire général : Dr Imed Ben Nasser

5/ Trésorière : Dr Lobna Ben Fradj

6/ Membre : Dr Imene Zemni

7/ Membre : Dr Houcine Echaari

8/ Membre : Dr Héla Essafer.

Siège de l'association :

Adresse : Route Chala km1, Morneg 2090 - Gouvernorat de Ben Arous.

2025R01896APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Selon procès-verbal d'une session datée du 11/01/2024 et à une décision du gouvernorat de Kef il a été constitué un Groupement de développement Agricole comme suit :

Zone d'activité : Jezza

Secteur : Jezza

Délégation : Tajerouine

Nomination: Jezza

Siège social : Jezza

Président : Yasine Dhifi

Trésorier : Mouldi Talbi.

Missions :

- La protection et l'équipement de la première d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau

- L'accomplissement d'une manière général de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2025R01903APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Club de boules ben Arous

Siège de l'association : Rue du Sahlel Ben Arous 2013

Président : Moez Tiiii

Vice président : Nabil Karboul

Secrétaire général : Abdelaziz Haftari

Trésorier : Chakib Limam

Objectifs : L'association a pour objectif de former, d'encadrer, d'encourager et de développer les capacités physiques et techniques des jeunes et de les amener aux plus hauts niveaux sportifs et éthiques.

Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Boules et Pétanque.

Spécialités : Boule lyonnaise, Pétanque.

2025R01904APSF1

Constitution d'une association

L'Association Sportive Scolaire et Universitaire de l'Ecole Supérieure des Communications de Tunis a été constituée en vertu du procès-verbal de la réunion datée du 30 novembre 1998. Elle est enregistrée sous le visa n°111 en date du 14 janvier 1999 et exerce ses activités dans le cadre de la Fédération Tunisienne du Sport Scolaire et Universitaire.

Siège : Ecole Supérieure des Communications de Tunis, Cité des Technologies de la Communication, Route de Raoued, Km 3.5, Ghazala, Ariana 2083.

Avec l'autorisation de Monsieur le Délégué Régional de la Jeunesse et des Sports de l'Ariana n°0002859-00M122025 et sur la base du procès-verbal d'une assemblée ordinaire en date du 26 février 2025, la Composition du Bureau Exécutif actuel est :

- M. Slah Bouhari : Président de l'association

- M. Ridha Bouallegue : Vice-président

- M. Zouheir Ben Romdhane : Secrétaire général

- Mme Ghaya Ben Gatt Jouini : Trésorière

- Mme Mariem Mnif : Chargée des activités sportives collectives

- M. Hichem Salhi : Chargé des activités sportives individuelles

- M. Adel Ben Abderrahmane : Chargé des activités culturelles et du sponsoring

- M. Mohamed Aziz Chaari et Mme Amal Joua : Représentants des étudiants.

2025R01911APSF1

Constitution d'une association

Nom : Anciens de l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs de Tunis

Siège : Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs de Tunis, B.P. 5, Rue Taha Hussein, Montfleury, 1008 Tunis.

Objectifs :

1. Encourager la coopération entre les diplômés et l'école

2. Organiser des événements de sensibilisation et de culture

3. Renforcer les liens entre les anciens élèves et l'école.

Membres :

1. Président : Nizar Essid

2. Trésorier : Ayoub Arfoui

3. Secrétaire générale : Hajer Jellali.

2025R01919APSF1

Avis

Nom de l'association : «KSIBETNA»

Adresse : Rue Mustapha Khaznadar Ksibet Sousse 4041

Catégorie : Association de nature générale

Objectifs :

1. Participation au développement de la région Ksibet Sousse sur le plan culturel, social et éducatif en collaboration avec les autorités régionales.

2. Soutien des efforts de l'état afin de raviver le patrimoine matériel et immatériel de la région en collaboration avec les autorités compétentes auprès de ministère de la culture.

3. Organisation des activités culturelles en respectant les textes législatifs dans le domaine.

4. Collaboration avec les associations similaires ayant les mêmes objectifs à l'intérieur et l'extérieur de l'état tunisien.

Membres du conseil de l'association :

- Président : Chams Elassil El Abed

- Secrétaire général : Seif Eddine Hraiech

- Trésorier : Chams Eddine Chouchene.

2025S00851APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Suivant décision du gouverneur de Sousse en date du 02/01/1993 et au terme d'un procès-verbal en date du 24/9/2019 et PV d'élection en date du 17/6/2025 enregistré à la recette des finances de M'Saken le 20/6/2025 sous n°25702652 Quittance n°M083743, il a été constitué :

Dénomination : Groupement de Développement Agricole ZARDOUB 1

Siège social : Sidi El Héni- Sousse

Lieu d'intervention : Zardoub-1- Sidi El Héni - Sousse

Objet de l'intervention : Développement Agricole et exploitation du réseau d'eau d'irrigation

Président : Hamadi Sassi

Trésorier : Mohamed Belhadj Amor.

2025S00852APSF1

Homologation de résolutions

Changement de la composition du comité du Syndicat des copropriétaires

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat des copropriétaires de la résidence Jinen El Bahr / Marhaba à Tantana, Chott Meriem, en date du 21 décembre 2024, enregistré auprès du receveur des finances le 18 juin 2025 sous le numéro M026354 et déposé à la municipalité d'Akouda sous le numéro 2412 le 18 juin 2025, le comité du Syndicat des copropriétaires a été renouvelé comme suit :

- Naceur Saïdan : Président

- Habib Ben Nia : Vice-président

- Salem Bousrih : Vice-président

- Ziad Ben Amor : Trésorier

- Takwa Ben Ayed et Taïeb Masoud : Membres.

2025S00850APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : 1- Mohamed El Kar CIN 06510608 demeurant au n°06 rue 02 Mai Ouadi El Gamh Tataouine.

2- Mbarka El Kar CIN 06519881 demeurant au n°06 rue 02 Mai Ouadi El Gamh Tataouine.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe Houmt Souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- Injonction n°34393 le 15/12/2021 du tribunal de 1ère instance de Tunis et signifiée par l'huissier notaire maître Mabrouk Abdi le 01/02/2022 sous le n°3399 et ayant une attestation de non appel.

2- Hypothèque au premier rang pour le montant de 17.000.000dt objet du contrat de prêt enregistré à la recette des finances de la rue Ahmed Tlili Tataouine le 27/01/2020 (Q n°M009465, E n°20600331) inscrit au

registre foncier au titre n°51349 Médenine intitulé Mohamed Ali le 27/01/2020 Médenine vol 01 n°734.

5) Saisie exécutoire : Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Ahmed Aribi le 16/4/2025 sous le n°10292 et inscrit au registre foncier le 20/5/2025 dépôt Médenine, vol 1, n°3361.

6) L'immeuble mis en vente : Titre foncier n°51349 Médenine situé dans la zone agricole Erriadh Houmet Souk Djerba Médenine dénommé «Mohamed Ali» consistant en un terrain pentagonal d'une superficie égale à 364 m² et contenant 05 oliviers.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque d'un montant de 17.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 27/01/2020 vol 1 Médenine n°734.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 7.280.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le Mercredi 23 juillet 2025 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025R01900VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Mokhtar Hamroun CIN 05741787 demeurant à la Route Ben Guerdane Médenine Sud.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe Houmt Souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- injonction n°9381 le 28/02/2024 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Sofiane Aouida le 28/3/2024 sous le n°6616.

2- Injonction n°9382 le 28/02/2024 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Sofiane Aouida le 28/3/2024 sous le n°6615.

3- Injonction n°9383 le 28/02/2024 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Sofiane Aouida le 28/3/2024 sous le n°6617.

5) Saisie exécution : procès verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 23/4/2025 sous le n°8691 et signifiée sous le n°8691 le 23/04/2025.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain situé à Hassi Difallah Médenine contenant une villa en construction, la surface couverte est de 103m et elle est entourée d'une clôture de 1.80m de hauteur, délimité au sud dans une longueur de 22m par Abdelselam Hamroun, à l'est dans une longueur de 28.25m par une voie, au nord dans une longueur de 39.55m par Abdelsalem Hamroun et à l'ouest dans une longueur de 30.35m par Mohamed Lachiheb.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 124.437.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le Mercredi 23 juillet 2025 à 9 h du matin.

7) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025R01901VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant au 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Nizar Louleb CIN 13424501 demeurant à Ragouba Est Sidi Makhlouf Médenine.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe Houmt Souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- Injonction n°8085 le 11/6/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 29/6/2021 sous le n°6598.

2- Injonction n°8093 le 11/6/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 29/6/2021 sous le n°6597.

5) Saisie exécution : Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 08/04/2025 sous le n°6597/6598 et signifiée sous le n°6597/6598 le 10/4/2025.

6) L'immeuble mis en vente : lot de terrain situé à Ragouba est Sidi Makhlouf contenant une villa moderne de deux étages ouvrant sur une voie publique, délimité au sud dans une longueur de 22m un terrain nu, à l'est dans une longueur de 20.50m un habitat, au nord dans une longueur de 20.50m un habitat et à l'ouest dans une longueur de 17m une voie publique, une villa de deux étages et d'une superficie de 400 m² et contenant et un garage ouvrant sur la voie publique.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 192.150.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le Mercredi 23 juillet 2025 à 9 h du matin.

7) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2025R01902VEPA1

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773/98.314.410

MF : 222720KAP000

1) Créancier hypothécaire :

La Société Tunisienne de Banque (SA), R N E sous le n°1237/A, représentée par son D G, siège social

à Tunis, rue El-Hédi Nouira, et élisant domicile pour la présente au cabinet de son avocat poursuivant, Me Mustapha Boughazli, avocat près la Cour de cassation, sis 3, rue Abderrahmane Ibn Aouf, El Menzah V, Ariana.

2) Débitrice et garant

1. STE Le Monde des Pneus, SARL, RNE n°11296808, représentée par son représentant légal, dont le siège avenue de l'Environnement, Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul

2. Imed Ben El-Mouldi Saidi, commerçant, C.I.N n°01822775, domicilié avenue de la République, Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant :

Me Mustapha Boughazli, Avocat près la cour de cassation, cabinet : 3, rue Abderrahmane Ibn Aouf, El Menzah V, Ariana.

4) Biens immobiliers mis en vente :

4-1. Quotes-parts dans le titre foncier n° 558220 Nabeul

Quote-part de 588/2908èmes d'un immeuble récent donnant sur l'avenue de la République à Menzel Temime.

- Rez-de-chaussée (commercial) : local dépôt pour le commerce de pneumatiques, façade vitrée mur-rideau au nord, grande porte métallique côté sud; sanitaires, réserve et bureau attenants.

- 1er étage (habitation) : 2 appartements indépendants desservis par un couloir commun (accès unique).

- Appartement côté avenue : salon - séjour, cuisine entièrement équipée, coin repas, salle d'eau, chambre.

- Appartement arrière : salle d'eau, trois chambres.

2ème étage (habitation) : disposition identique.

- Appartement sud : salle d'eau, trois chambres.

Toiture-terrasse : escalier indépendant depuis le rez-de-chaussée; local d'escalier et équipements techniques (panneaux solaires).

Finitions haut de gamme : marbre «Kadhal», plafonds en staff décoré, portes en frêne, châssis aluminium à volets roulants, salles d'eau en céramique de qualité, murs extérieurs en brique creuse isolante, chauffage central et climatisation Split dans toutes les pièces, cuisines équipées modernes, sanitaires de standing, raccordement gaz naturel et panneaux solaires.

Surface bâtie totale : 193 m².

Mise à prix : 1257 297, 776 TND, hors frais de poursuites fixées le jour de l'audience.

4-2. Quotes-parts dans le titre foncier n°47796 Nabeul ("Al-Modmouna 3")

Quote-part de 276/14 500èmes : terrain nu situé quartier El-Hammari, centre-ville de Menzel Temime, façade sud sur voie de 8 m (dépendance de la rue Abou-El-Kacem-Chebbi). Zonage «Habitat individuel groupé» du plan d'aménagement. Dimensions moyennes : 18 m x 15,33 m. Quartier résidentiel récent, villas et plusieurs lots encore non bâtis.

Mise à prix : 98065,008 TND, hors frais de poursuites fixées le jour de l'audience.

4-3. Bien objet du titre foncier n° 535079 Nabeul ("Al-Ibtissama")

Terrain nu sis quartier El-Jawaher, Bakaket Essahil (gouvernorat de Nabeul), façade sur voie aménagée de 12 m, deux grands oliviers. Dimensions moyennes : 24,14 m x 14,12 m. Quartier résidentiel récent (villas et lots non bâtis). Superficie : 348 m².

Mise à prix : 189486,000 TND (dinars), hors frais de poursuite fixées le jour de l'audience.

5) Tribunal et audience d'adjudication :

L'adjudication des biens aura lieu le mercredi 23 juillet 2025 à 9 h (et suivants) devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Nabeul.

Conditions de participation :

- Visite des biens possibles tous les jours.

- Pour enchérir : Consignation préalable d'un tiers de la mise à prix, ou présentation d'un chèque certifié provision né, ou d'une garantie bancaire irrévocable.

- Pour les acquéreurs étrangers : Autorisation préalable du Gouverneur compétent obligatoire.

2025R01906VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana

Tél : 71.237.601/98.314.410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira.

2) Débiteur Principal Propriétaire hypothécaire : M. Lassad Ben Mohamed Ben Hassouna Chaar CIN 01764231, résident à Cité El Merdess Kelibia - Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3, Rue Abderahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP 000.

4) L'immeuble mis en vente :

C'est un Immeuble objet du TF 529965 Nabeul dénommée "EL BARAKA" situé à rue Phenicia, d'une superficie 351 m². C'est une villa d'un RDC avec 2 étages avec toutes commodités.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 545.099,649 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le mercredi 23 juillet 2025 (23-7-2025) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R01907VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B187881996 en la personne de son représentant, dont le siège social est au n°70-72 avenue Habib Bourguiba Tunis, direction régionale sise à la route touristique avenue 14 janvier 2011 Sousse.

Partie saisie : Zied Ben Ahmed Lahmar, commerçant, demeurant à la rue zone industrielle, route de Tunis, el fahs Zaghouan.

et au n°26 rue Salaheddine Bouchoucha, el Fahs, Zaghouan.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises soit 1000 m², lui revenant dans la propriété, objet du titre foncier n°7024 Zaghouan dénommé "ABIAR III" d'une superficie globale de 485800 m².

Mise à prix globale : la nouvelle mise à prix après le rabaissement de prix de 40% est fixée à la somme de deux cent neuf mille cinq cent dinars, (209.500, 000 DT), prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à trois mille sept cent soixante six dinars 780 millimes (3.766, 780 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 21/7/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Zaghouan.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Zaghouan pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00853VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Poursuivant : SOCIETE BIO PROTECTION, représentée par son Président Directeur Général, S.A. immatriculée au registre national des entreprises sous le n°024434C demeurant à son siège social : à la zone industrielle Mghira 2080 Fouchana Tunis, en sa qualité de créancier.

Partie saisie : Rayen Ben Nourreddine Ben Hdhili Ben Abderrahmane, titulaire de CIN n°06952529, ayant élu son domicile à la rue des martyrs Zaouiet Kantech Jammel, en sa qualité de débiteur.

Avocat poursuivant : Maître Olfa Hachicha, Avocat à la cour de cassation, Avenue de l'ère Résidence Malek Apt B2-3 Centre Urbain Nord; tél : 70033127/22909808.

Immeuble saisi : 2588 parts indivises du bien dénommé «Melk Rekik» objet du T.F. n°41171 Monastir sis à Zaouiet Kantich consistant en un lot de terrain d'une superficie de 2588 m² à vocation agricole se situant sur la route principale reliant la ville de zaouiet kantich et bou Othmane contenant environ 80 oliviers productif et 3 non productif avec quelques arbres amandiers et autres et encerclé de mur de terre.

Mise à prix : fixée à soixante et onze mille cent soixante dix Dinars (71.170,000 d), sans les frais.

Date et lieu de la vente : le mercredi 23/7/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Monastir.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges général déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de Monastir et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2025402239VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix

Partie poursuivante : BH Recouvrement SA représentée par son directeur général demeurant à son siège sis au 67 rue Alain Savary cité jardins 2 immeuble B inscrite au RNE à Tunis sous l'identifiant unique G0788628, en tant que créancier nanti.

Partie saisie : Rouhiya Bent El-Haj Saleh El-Hamissi, Rawdha Bent Saleh Ben Ahmed Abidi, Jalal Ben Saleh Ben Ahmed Abidi, Mohamed Anwar Ben Saleh Ben Ahmed Abidi, Farid Ben Saleh Ben Ahmed Abidi, Widad Bent Saleh Ben Ahmed Abidi Les Hommes exerçant l'agriculture, les femmes s'occupant des tâches ménagères, tous résidents à Delaïlia, Oued El-Souani, gouvernorat de Kef en tant que cautions solidaires et hypothécaires Tahar Ben Saleh Ben Ahmed Abidi, agriculteur, résident sur place, en tant qu'emprunteur et débiteur hypothécaire.

L'Avocat poursuivant : Maître Aissaoui Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant à l'avenue Med Salah Belhadj Résidence Le Printemps Bloc B RDC Ariana 2080.

Propriété saisie : L'ensemble des parts indivises des débiteurs dans le bien immobilier dénommé "Dlaila 1", objet du TF n°136, Kef, situé à Oued El-Souani, gouvernorat de Kef, avec une superficie totale de 549 ha 80 a 00 ca. Représentant une parcelle en leur possession d'une superficie de 12 ha 51 a 55 ca, telle que définie par l'expert désigné, M. Hassan Al-Hajri. Le bien comprend des oliveraies en production, des cultures de tomates, de poivrons et de courges, ainsi qu'un bâtiment résidentiel. Le sol est de type vertisol, riche et adapté aux grandes cultures.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (107.239,500 DT) Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le Jeudi 17 Juillet 2025, à 09h et suivant devant la chambre des criées au tribunal de première instance du Kef.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine.

2025402244VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Société APPROCA - SARL

MF : 10943245

Monsieur Noureddine AYOUB, Syndic de faillite de la société APPROCA - SARL, située au 42 bis à la Zone Industrielle Mghira 2, Fouchana, informe les créanciers de cette société que le tableau de créances a été approuvé par le juge commissaire de faillite et déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 17 juin 2025.

2025R01892VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

En vertu de la décision n°108 rendue par le Tribunal de première instance de Ben Arous le 16/5/2025, il a été décidé la nomination de Mme. Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire des biens partagés entre Basma Laameri et Mourad Chalbi comme ils étaient mariés selon le régime du partage des biens entre époux. Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au liquidateur à l'adresse 11 rue d'Alger Tunis.

2025R01908VEPA2

Clôture des opérations de liquidation d'un bien immobilier

En vertu de la décision prise par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 10/6/2025, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation du bien immobilier, objet du titre foncier n°72584 Sousse, entre Mme Habiba May et feu Sadok Essafi.

2025S00845VEPA2

Clôture des opérations de liquidation d'un bien immobilier

En vertu de la décision prise par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 2/5/2025, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation du bien immobilier, objet du titre foncier n°1119910 Sousse, entre Mme Zoubeida Om Héni et feu Hafedh Lachaal.

2025S00846VEPA2

Avis aux créanciers

Monsieur le juge commissaire chargé de la distribution des deniers au tribunal de première instance de Sfax dans l'affaire n°687 a rendu sa décision d'ouverture de la procédure de distribution des fonds consignés à la caisse des consignations et dépôts sous n°M003914 à la date du 16/01/2025 dont la somme s'élève à (230000.000D) suite à la requête introductive présentée par Maître Ayadi Mohammed pour le compte de Abida Yassine et Abida Chajiaa contre le débiteur Adel Ben Jmeaa et les autres créanciers déclarés sur l'ordonnance sur requête de consignation de fonds et conformément aux dispositions de l'article 468 du CPCC «dans les trente jours de la publication au Journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des derniers doit à peine de forclusion produire titre de créances au greffe du tribunal avec une demande de collection faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article, doivent, à peine de nullité être rappelés dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents»

Cet avis est publié sur application des articles 466 et 467 du code des procédures civiles et commerciales.

2025X00862VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Association «ACTION CIVILE»

Siège social : Zarzis

Conformément au jugement Civil dans l'affaire n°24194 datant du 15/01/2025, le tribunal de première instance de Tunis a décidé la dissolution de l'association "ACTION CIVILE" située à Zarzis et la nomination de Mr Marouene Zaghouani entant que liquidateur de l'association.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur à son bureau sis à Immeuble Ksour App 4 étage 4, Rue Ariana les roses Ennasr 2 Ariana, dans un délai de trente jours (30 jours) à partir de la parution du présent avis au JORT.

2025402222VEPA2

Nomination d'un séquestre

Immeuble situé sur la rue Mohammed Salaheddine et la rue Abderahmen Azzem Montplaisir Tunis Titre Foncier Numéro 88660.

En vertu de la décision de justice en date du 12 Juin 2025 émanant du tribunal de première instance de Tunis relatif au dossier n°97/7, Mr Makram Guiras a été nommé séquestre sur l'immeuble situé sur la rue Mohammed Salaheddine et la rue Abderahmen Azzem Montplaisir Tunis, Mme Amal Ouesleti est désignée juge commissaire.

2025402240VEPA2

Décision de clôture de procédure de liquidation de l'héritage Mohamed Oun

(Affaire N /12)

Selon la décision du tribunal de première instance Zaghwen dans l'affaire n°12 maître Sameh Khemiri, annonce la décision de clôture de procédure de liquidation de l'héritage Mohamed Oun suivant jugement daté de 25 mai 2025.

2025402243VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de la décision datée du 5/5/2025 émise par le président du tribunal de première instance de Manouba dans l'affaire n°88342, il a été décidé la nomination de Mme Ouertani Awatef en qualité de liquidateur judiciaire de l'héritage du feu Bahroun Ali.

Tous les créanciers doivent s'adresser au bureau du liquidateur judiciaire situé à l'immeuble Al-Fadaili 2ème étage bureau n°206 route Mater, Km 7, Manouba / téléphone 29499486.

2025402247VEPA2

Société de relance et développement de l'agriculture ESSAFA

Siège social : Rue du Lac Lucnes immeuble lotus 2ème étage les Berges du Lac Tunis

I.U : 876693J

En vertu du jugement N°867 émanent du tribunal de première instance de Tunis en date du 15/5/2025 il a été décidé la faillite de la société de relance et développement de l'agriculture ESSAFA et la nomination de Mr Talel Chaouech syndic de faillite.

Et en vertu de la décision judiciaire émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 3/6/2025, il a été décidé le relèvement de Mr Talel Chaouech et la nomination de maître Faouzia Abbes pour poursuivre les procédures de la faillite.

Les créanciers doivent produire leurs documents au bureau du syndic de faillite Mme Faouzia Abbes, sise à la rue Belhssen Jrad n°11 cité

administrative Ariana, tél 28206646 dans les 20 jours qui suivent cette annonce au JORT.

2025402249VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNISO ALGERIENNE DES INDUSTRIES METALIQUES «TAIMET»

S.A au capital de 4 100 000 Dinars

Identifiant Unique : 1163157G/A/M/000

Les actionnaires de la société TUNISO ALGERIENNE DES INDUSTRIES METALLIQUES «TAIMET» Sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 Juillet 2025 à 10 heures à la Route ZOUARAA-OUCHTATA délégation de NEFZA, gouvernorat de BEJA, Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de feu M.Mounir Ben Sakhria.

2025R01889SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société CARBONATE DE CALICIUM DE TUNISIE "CCT"

Identifiant Unique : 1168302T

SA au capital de 5 000 000 Dinars

Les actionnaires de la société CARBONATE DE CALICIUM DE TUNISIE «CCT» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 17 Juillet 2025 à 12h heures au siège de la société Tuniso-Algérienne des industries Métalliques Route Zaouraa NEFZA, BEJA, Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de feu M.Mounir Ben Sakhria.

2025R01891SANB3

Convocation

Société MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500,000 Dinars

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - MGHIRA III

Identifiant unique : 0000246X

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme MARE ALB, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le 14 juillet 2025 à 10 H au Novotel Tunis Lac - Rue de la feuille d'érable cité les Pins - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée;

2. Renouvellement du mandat de M. Abdessalem Mansour ;

3. Approbation des conventions réglementées entre Mare Alb & Distrialim;

4. Approbation des conventions réglementées entre Mare Alb & Salins Services Méditerranée;

5. Attributions de pouvoirs.

2025R01897SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Village Touristique Abou Nawas Tabarka

Société anonyme

Au capital social de 100.000 dinars

Siège social : Imm Nourane 49, Rue Ali Belhouane, App : 4B Jendouba

Les actionnaires de la société village touristique Abou Nawas Tabarka sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 14 juillet 2025 à 10H au siège social pour se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

1- Dissolution de la société village touristique Abou Nawas Tabarka.

2- Pouvoirs au président directeur général de la société pour entamer toutes les opérations qui en découlent.

2025R01912SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

En application de l'article 27 des statuts de la Société Foire International de Gabès, le commissaire aux comptes Mr Mohamed Fadhel Thabet a l'honneur d'inviter messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le mercredi 23 Juillet 2025 à 9:00 heures au siège de la société sis au Palais des foires -le corniche - Gabès à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire des exercices 2022 et 2023.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes des exercices 2022 et 2023.

3- Approbation des dits rapports et des états financiers arrêtés au 31/12/2022 et 31/12/2023.

4- Affectation des résultats des exercices 2022 et 2023 et fixation des jetons de présence pour les années 2022 et 2023.

5- Quitus aux administrateurs et au président directeur général.

6- Nomination des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026.

2025R01920SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques "SCIPP"

Société anonyme

Au capital de 20.000.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 001767Y

CNSS : 53880/45

Messieurs les actionnaires de la Société Commerciale et Industrielle des Produits en Plastiques "SCIPP", sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 juillet 2025 à 13H au siège social de la société, sis à la Zone Industrielle de Ksar Said 2086 Douar Hicher, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode de convocation de l'assemblée

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31.12.2024.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2024.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Approbation des conventions réglementées visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.

8. Quitus aux dirigeants et aux administrateurs

9. Pouvoirs pour formalités.

10. Questions diverses.

2025402218SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2025

(Exercice 2024)

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET SA

Société anonyme

Au capital de 116 800 000 dinars

Identifiant unique : 1478140T

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Bab Bhar - Tunis - Tunisie

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société de promotion touristique Hammamet SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 22 Juillet 2025 à 09h00 au siège social de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société SPT Hammamet au titre de l'exercice clos le 31/12/2024,

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2024,

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024,

5. Approbation de conventions réglementées,

6. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024,

8. Nomination de nouveaux Administrateurs et/ou Renouvellement du mandat d'Administrateurs,

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,

10. Pouvoirs.

2025402220SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2025

(Exercice 2024)

Hammamet Leisure Company SA

Société anonyme

Au capital de 21857100 dinars

Identifiant unique : 1004257A

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Bab Bhar - Tunis - Tunisie

Messieurs les actionnaires de la Société Hammamet Leisure Company SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 22 Juillet 2025 à 10h00 au siège social de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - 1000 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2. Lecture, examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31/12/2024,

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024,

4. Approbation de conventions réglementées,

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2024,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024,

7. Ratification de la Cooptation d'un Administrateur,

8. Nomination de nouveaux Administrateurs : et/ou Renouvellement du mandat d'Administrateurs,

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes,

10. Allocation des jetons de présence,

11. Pouvoirs.

2025402221SANB3

LEVEL 4

Société anonyme

Au capital social de 9.028.000 dinars

Siège social : 15 Avenue de Carthage, 1000 - Tunis

Identifiant Unique : 1538715X

MF : 1538715X

Messieurs les Actionnaires de la société «LEVEL 4» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 22 juillet 2025 à 11 Heures, au siège de la société sis au 15 Avenue de Carthage, 1000 - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire;

2- Augmentation de capital social ;

3- Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital ;

4- Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la société;

5- Pouvoirs et formalités.

2025402227SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la MUTUELLE DU SAVOIR «ESPAF»

Société anonyme

Au capital social : 3.787.080 DT

13, Rue Belgique Place Barcelone 1055 - Tunis

IU : 1463179/H/M/A/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Mutuelle du Savoir sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire (exercice 2024), qui se tiendra le mardi 15/7/2025 à 10h00 du matin au siège de la Mutuelle Assurances de l'Enseignement, Complexe El Mechtel - Avenue Ouled Haffouz Tunis, à défaut de quorum, l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024 ;

2- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

4- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2024 ;

5- Désignation des administrateurs pour une période de trois (03) ans;

6- Nomination du Commissaire aux comptes pour une période de trois (03) ans ;

7- Lecture et approbation du rapport d'activité et de gestion du groupe établi par le Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice 2024 ;

8- Examen et approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; et

9- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

Les associés peuvent se faire communiquer les pièces qui seront présentés à l'Assemblée durant les quinze jours suivant la publication au JORT et au RNE avant la date de tenus de l'Assemblée Générale Ordinaire au siège de l'ESPAF (13, rue Belgique Place Barcelone 1055 - Tunis).

2025402229SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CELLCOM-SA

Faisant Appel Public à l'Epargne

Au capital de 4 461 532 Dinars

Siège social : 25 Rue de l'Artisanat Charguia 2 Ariana

IU : 624926H

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire lundi 30 Juin 2025 à 15H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2024

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024

3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024

5- Quitus aux Administrateurs

6- Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration

7- Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC

8- Nomination du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

9- Nomination d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

10- Pouvoirs

11- Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025402262SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

SOCIETE BELHASSEN

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 .150.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri - 2014 Mégrine Riadh

IU : 1154740Q

Messieurs les associés sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le lundi 21 Juillet 2025 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024;

4. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2024 ;

5. Quitus au gérant et au co-gérant;

6. Affectation du résultat 2024 ;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R01890SRLB3

SOCIETE CIVILE SKANDER

Société civile immobilière

Au capital de 70 000 DT

4 Rue Abou Kacem Chebbi Carthage Présidence Tunis

MF : 045954 N/A/N/000

Messieurs les associés de la SOCIETE CIVILE SKANDER, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 22 Juillet 2025 à dix heures trente minutes à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les exercices 2023 et 2024

2- Lecture et approbation du rapport de la gérance sur les exercices 2023 et 2024 ;

3- Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2023 et 2024, et affectation du résultat des dits exercices ;

4- Quitus à la gérance pour sa gestion au cours des exercices 2023 et 2024.

2025402232SRLB3

Sociétés communautaires

Assemblée Générale Ordinaire

En application du décret n°1391 de l'année 2007 relatif à la société mutuelle de service agricole et conformément à l'article 22 de celui-ci, le président du conseil de l'administration de la SMSA «HAKEL ESTEDAMA» informe tous les adhérents que l'assemblée générale ordinaire de la SMSA (exercice 2024) se tiendra le samedi 12 Juillet 2025 à 9h du matin au siège de l'immeuble Ben Trad à Nefza, selon l'ordre de jour suivant :

- Récitation du rapport administratif et financier

- Authentification des deux rapports

- Clause de non-responsabilité des membres de conseil d'administration.

2025402242SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Youssef Ben Mohamed Ben Ali Ben Dalli Hssan, Titulaire de la CIN

n°01375420 délivrée le 20/5/2019 annonce la perte de titre de propriété n°03/21746 délivré le 20/6/2008 du titre foncier n°20260 Mahdia selon Attestation de perte délivrée par le poste de police de Mahdia le 12/6/2025 sous le N°348.

2025R01895DIVD2

Avis d'enquête

(Conformément au décret n°84-793 du 6 juillet 1984)

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

Direction générale de l'électricité

Et de la transition énergétique

Dans le cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline pour renforcer le transport et assurer un approvisionnement régulier en gaz naturel dans la région de Sahel après modification de son tracé.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège des gouvernorats de Monastir et Mehdia, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles aux sièges desdits gouvernorats, ou les adresser directement au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie (direction générale de l'électricité et de la transition énergétique).

2025R01910DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Hayet Bent Sadok Ben Mohamed MAKHLOUF, titulaire de la CIN n°02848526, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/14066, objet du titre foncier n°95988 Sousse dénommé «Hayet» sis à Délégation de Sousse, Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Sousse La Médina sous N°43 le 13/02/2023.

2025S00848DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Mohamed Faouzi Ben Zineb, titulaire de la CIN n°02858690 pour le compte de la société «SEB» Sarl (Identifient Unique N° : 107153N) agissant en tant que gérant de la dite société, déclare la perte de son acte de propriété n°49203 délivré le 5/8/2014 objet du titre foncier N°152566 Sousse sis à Chott Mériam délégation Akouda Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée sous n°190 le 20/6/2025 par le poste de Police de Khézama Sousse.

2025S00849DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Les Héritiers de Fathi Ben Sadak Louati déclarent avoir perdus deux titres arabes (acte d'achat daté le 3/10/1981 enregistré le 22/01/1982 N°255 dressé par les notaires Ahmed Khlif et Ahmed Chelli et acte d'achat daté le 19/10/1986 enregistré le 14/01/1988 N°1437 dressé par les notaires Ahmed Khlif et Mohamed Anoir Sallemi) concernant la propriété d'un étage entier, et un garage, situés à la route Gremda km 1 rue ben Said Sfax.

Et ils veulent en extraire deux autres au lieu de deux titres perdus.

Aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdlmajid dans son bureau rue des notaires Rahbet Remed N°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2025X00860DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Mohamed Ben Houssine Abidi et sa Femme Zina Bent Ali Essghayer Abidi déclarent avoir perdu leur titre (acte de vente datée le 9/3/2001 dressée par les notaires Semi Sallemi et Ridha Koubaa) de propriété d'un terrain d'une superficie de 564 m² situés à la route de l'aéroport km 9 Sfax. Et ils veulent en extraire un autre au lieu du titre perdu. Aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdlmajid dans son bureau rue des notaires rahbet remed N°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2025X00861DIVD2